



Département des Ressources Humaines

Décision n° 2025 -1095

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi d'ingénieur diagnostics ouvrages et canalisations structurantes à la direction du cycle de l'eau

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction du cycle de l'eau, un emploi d'ingénieur diagnostics ouvrages et canalisations structurantes, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Réaliser des diagnostics ouvrages hors station de traitement (postes de refoulement, déversoirs d'orage, chambres à sables, siphons, bassins d'orage, ainsi que les diagnostics sur les collecteurs visitables et sur les canalisations structurantes (gros diamètres, canalisations en encorbellement, etc.)
- Être en charge de la collecte de données, leur capitalisation, le lancement des marchés ad-hoc, afin d'être en mesure de proposer une priorisation des travaux à réaliser sur ces différents ouvrages.
- Assurer un dialogue de qualité avec les exploitants pour mener à bien ces missions.
- Traiter les demandes affectant les ouvrages existants (ajout et/ou modification d'équipements de type radio-électriques sur les châteaux d'eau et ouvrages de traitement) : instruire les demandes, évaluer l'impact sur la structure (y compris réalisation de diagnostics) et l'exploitation de l'ouvrage concerné, rédiger les avis techniques motivés à destination des tiers demandeurs.

- Transmettre les éléments techniques nécessaires au collègue ayant en charge l'établissement et / ou renouvellement de conventions; Intégrer ces données dans les diagnostics d'ouvrages.

- Participer avec votre binôme, à des groupes de travail au sein de la DCE afin d'avancer sur les doctrines patrimoniales sur les ouvrages (analyse risque foudre, sécurisation des accès des ouvrages d'eau potable entre autres).

- Participer à la passation d'un marché topographique afin d'améliorer la connaissance patrimoniale des réseaux (EU, EP) et des bassins d'orages et des cours d'eau. Ce marché sera mutualisé avec d'autres pôles de la DCE (Gestion des opérateurs, Stratégie).

- Appliquer la démarche QSE et pratiquerez l'amélioration continue (politique QSE, approche processus, suivi des indicateurs, etc.).

Des interventions ponctuelles en milieu confiné et/ou en hauteur sur le territoire métropolitain sont à prévoir.

Décide,

Article 1 : L'emploi d'ingénieur diagnostics ouvrages et canalisations structurantes à la direction du cycle de l'eau est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum indice brut 395 et au maximum indice brut 678, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

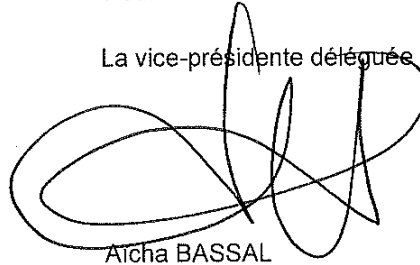
Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **12 NOV. 2025**

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Aicha BASSAL

mis en ligne le :

13 NOV. 2025